

RÉSOLUTION VI – RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DU PAKISTAN

THÈME : CONFLITS ET SÉCURITÉ INTERNATIONALE

CONCERNE : MESURE DE SÉCURITÉ NUMÉRIQUE ET RÉGULATION DU PAKISTAN

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE,

- Affligée de constater que 30% des attaques terroristes en Europe soient planifiées et coordonnées en ligne, que depuis 2021, les Virtual Private Network aient augmenté d'environ 40% dans les pays musulmans pour, en majorité, consommer de la pornographie, et que la cybercriminalité aurait causé 6 000 milliards de dollars de pertes en une seule année,
- Déplorée de voir que l'internet apparaît à présent comme un endroit de débauche et comme un déversoir de haine de nombreux internautes, et cela au nom de la liberté d'expression, véhiculant ainsi des idéologies extrémistes qui contribuent à la polarisation de nos sociétés, un phénomène en partie dû aux politiques bien trop souples adoptées par les entreprises qui laissent circuler des fausses informations sur leurs plateformes,
- Soulignant que le Myanmar, l'Irak, la Syrie, la Somalie, la République Centrafricaine, le Yémen sont des exemples de laxisme en matière de cybersécurité, leurs incapacités à adopter des politiques de défenses numériques suffisantes en font des terrains parfaits pour les activités terroristes, la désinformation et la cybercriminalité ce qui impacte grandement la sécurité internationale,
- Rappelant paix que l'article 1 de la Chartes des Nations Unies oblige les États à maintenir la et la sécurité internationale, ce qui implique de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger leur population des dangers émergents de l'ère numérique,
- Décide
- de réguler l'internet et d'adopter des mesures de sécurité numérique et, dans ce but;
 - d'encourager la mise en place d'un pare-feu national, visant à filtrer et censurer les informations ainsi que les attaques jugées dangereuses, selon des critères établis par chaque État, en instaurant le Prix pour l'Innovation en Sécurité Numérique;
 - d'instaurer des protocoles de surveillance pour les entreprises numériques, afin de garantir un environnement respectueux pour les utilisateurs et les lois des États respectifs.

Le texte français fait foi